



Soiree privee pour les 20 ans de ma fille dans mon appartement

Par **laurence 49240**, le **16/02/2016** à **23:16**

bonjours au mois de mars je fete les 20 ans a ma fille chez moi nous serons une trentaine de personne je sais que nous allons faire du bruit car en appartement 30 personnes c est pas rien j ai eu des soucis avec mes voisins auparavant donc je vais prevenir les gendarme et ma societer de location pour le bruit encourue
mais j aimerais savoir s il y a un papier ou une loi qui m autorise a faire un peu de bruit nocture
car je sais qu il sferont venir les gendarme pour tapage nocture
donc pouvez vous me renseignez
merci

Par **morobar**, le **17/02/2016** à **07:46**

Bonjour,

Aucune loi ne vous autorise à faire du tapage nocturne, ou occasionner un trouble de voisinage.

Ce qui sera le cas à coup sûr, entre musique un peu rythmée et alcools..

Si vous avez déjà eu des ennuis dans le passé, vous pouvez toujours louer une salle auprès de:

- * la commune
- * la paroisse
- * un bistrot
- * ...

Par **Lag0**, le **17/02/2016** à **08:23**

Bonjour,

C'est une légende urbaine qui dit que l'on a le droit, de temps en temps, de faire la fête après avoir prévenu le voisinage. Mais bien sur, aucun texte n'existe en ce sens. Il n'existe aucun motif donnant droit à un particulier d'embêter son voisinage.

Comme le suggère morobar, louer une salle en pleine campagne est la meilleure solution...